



# COMPTE RENDU

CSE ordinaire du 16 novembre 2023

## DECLARATION DES ELUS.ES CGT

### Tempête Ciaran

La CGT adresse son soutien aux collègues ayant subi des dégâts causés par la tempête Ciaran ainsi qu'aux collègues des Hauts de France qui sont toujours en difficulté.

Ces dernières années, les salarié.es de Pôle emploi Normandie, comme tant d'autres, ont été confronté.es à de multiples situations de dangers : Lubrizol, canicule, COVID, Incendie des immeubles des Pépinières et hier, tempête Ciaran.

Force est de constater que malgré les alertes nationales et les situations souvent connues de l'ensemble de la population, notre DR fait le choix de l'attentisme et se cache derrière l'attente de directives diverses et variées.

La Direction doit-elle attendre une autorisation administrative pour assurer la santé et la sécurité des agent.es dont elle a la responsabilité légale (art L.4121-1 du code du travail) ?

Face à votre politique de l'autruche, faudra-t-il aux élu.es passer par un DGI ?

Concernant la tempête Ciaran, votre réaction a été trop tardive et aurait dû par soucis de prévention concerner l'ensemble des agent.es normand.es puisque des dégâts ont été constatés sur l'ensemble du territoire.

Nous ne doutons pas que la Direction « blanchira » les plages de travail des agent.es qui auront osé le choix

de leur sécurité en restant chez eux mais sans possibilité de télétravailler faute d'électricité.

Pour la CGT, c'est un minimum.

Nous nous réjouissons ensemble de l'absence de dégâts humains dans le personnel de Pôle emploi. Néanmoins, votre posture est inadmissible. La CGT réclame une réelle prévention des risques au sein de PE Normandie.

*Pour la direction, le compteur intempérie ne peut être activé que sur le territoire en zone rouge. De ce fait, uniquement les agent.es travaillant dans la Manche. Pour les élu.es CGT cette réponse n'est pas entendable car tous les agent.es doivent être mis.es en sécurité.*

### France Travail

Depuis le début de la construction de France Travail, la direction nous a toujours informé.es de façon homéopathique de l'avancée du projet.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier, déploiement de France Travail jusqu'en 2027. La direction nous a expliqué que tout irait bien et que nous gardions notre cœur de métier.

La CGT est intervenue sur le sujet des 15-20h qui semble pour tous très flou. La CGT rappelle qu'elle est opposée à toute conditionnalité pour les allocations de survie.

La direction régionale pôle emploi appelle de ses vœux un travail avec le conseil régional sur le modèle de la convention de partenariat entre France Travail et les Pays de la Loire.

## Questions RH

**Coutances :** Quelle solution de soutien la DR envisage-t-elle pour soutenir l'ELD ?

Réponse de la Direction : le DAPE doit contacter la DTD qui sollicitera (ou pas !) la DR.

**Fresnel :** 4 ou 5 CDD en fin de contrat le 31.12.23. Quelle solution pour l'équipe au-delà de cette date ? Des renforts ou dispatching des portefeuilles entre les collègues ?

Réponse de la Direction : L'enveloppe CDD est à la main des DT. Si les agent.es sont inquiet.es, ils/elles peuvent s'adresser à leur ELD et ... aux RP !  
Au point RH, des réponses RH auraient été attendues !

## Réclamations :

- A la demande d'un agent, la CGT interroge la Direction sur la possibilité de ne plus recevoir ses tickets restaurant ?

Réponse de la Direction : Oui.

La CGT exige des hausses de salaires décentes pour que les tickets restaurant ne soient pas considérés comme des compléments de salaires.

- Urgence attentat : en visualisant le mur d'images sur l'intranet, les élu.es CGT interrogent la Direction sur les mesures de sécurité prises à ces occasions pour protéger agent.es et usager.es dans le cadre du plan Vigipirate. (*Sur ce mur d'images apparaissent des agent.es sur des places de marché, en extérieur*).

Réponse de la Direction : Les consignes de sécurité sont affichées en agences et les exercices « intrusion armée » ont démarré.

*Réponse à une question que nous n'avions pas posée ! A quand la formation « comment se cacher dans le mobilier urbain sur un événement extérieur ? »*